

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le deux octobre
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Montregard (salle multi-activités),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Gilles JURY)

Nombre de membres :
En exercice : **24**
Présents : **18**
Ayant pris part au vote (vote public) : **20**
○ Pour : **19**
○ Contre : **0**
○ Abstention : **1**
○ Blanc : **0**
○ Nul : **0**

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, MOULIN Christophe, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, PEYRARD Nicolas et Mmes DREVET Hélène, JAMES Marie-Laure, SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

Excusée : Mme MOUNIER Emeline.

Absents : MM. CELLE Hubert, PEYRARD Guy et Mme MASSARDIER Céline.

Pouvoirs : Mme MARCON Catherine donne pouvoir à M. DURIEUX P.
Mme MEYNET Isabelle donne pouvoir à M. MOULIN Christophe.

Date de convocation :
Le 26 septembre 2023

Date d'affichage :
Le 26 septembre 2023

DELIBERATION N° :
DC/2023-10-02/08

OBJET DE LA SEANCE :
**Attractivité des centres-
bourgs**

« Villages d'Avenir »

Soutien candidature

M. DURIEUX, Vice-Président, indique que l'Etat dans le cadre de son plan « France Ruralités » a institué un programme « Villages d'Avenir » sur les bases suivantes :

- Recrutement par l'ANCT de 100 chefs de projet mis à disposition des collectivités (environ 10 à 15 Communes suivies par un chef de projet) qui seront recrutés à partir de début 2024 sur une durée de 3 ans. La Haute-Loire devrait avoir 2 chefs de projet.
- Rôle des Communes :
 - Arrêter une feuille de route pour la durée de l'accompagnement qui durera de 12 à 24 mois selon les besoins.
 - Identifier les projets prioritaires sur 5 ans (habitat, mobilités, services au public, transition écologique, gestion de l'eau, économie, patrimoine, numérique...) via des fiches projets.
- Rôle des chefs de projet :
 - Mobiliser l'ingénierie nécessaire à la définition des projets,
 - Identifier les moyens de financement publics ou privés susceptibles de venir soutenir les projets,
 - Préparer la rédaction des cahiers des charges et la passation des marchés publics,
 - Suivre la réalisation des projets dans la phase de travaux, en lien avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage.
- Les Communes intéressées par ce programme :
 - Doivent être des Communes rurales
 - Des petites centralités n'étant pas PVD
- Les Communes intéressées doivent se signaler en groupes ou seules d'ici au 20 octobre 2023.

AR Prefecture

043-244300307-20231002-DC2023100209-DE
Reçu le 09/10/2023

M. DURIEUX indique que le Bureau des Maires, réuni le 20 septembre dernier, a échangé sur ce dossier et propose au Conseil Communautaire de soutenir la candidature unique de la Commune de Saint-Julien-Molhesabate sur les bases suivantes :

- Compte tenu du nombre potentiel de Communes éligibles à ce dispositif national (une trentaine sur 220 possibles à l'échelle départementale), il semble compliqué que plusieurs Communes de la Communauté de Communes puissent être retenues.
- La Commune de Saint-Julien-Molhesabate a un projet (réhabilitation de l'ancienne école des sœurs pour accueillir une résidence d'accueil SIEL BLEU qui permet d'améliorer la santé de ses résidents par l'activité physique adaptée) qui aura l'impact intercommunal le plus important sur le territoire, parmi les projets des autres Communes éligibles de l'intercommunalité.
- Le projet de Saint-Julien-Molhesabate est celui demandant le plus d'ingénierie préalable au vu de sa complexité et son volume budgétaire.
- La Communauté de Communes accompagnera (via sa cheffe de projet « Petites Villes de Demain ») au maximum les projets des Communes hors « Petites Villes de Demain » (qu'elles soient « Villages d'Avenir » ou non).

M. DURIEUX propose au Conseil Communautaire d'échanger sur ce dossier en proposant de prendre une délibération de soutien à une candidature communale unique ; ce qui pourrait renforcer auprès de l'Etat ladite candidature.

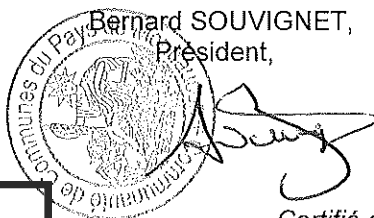
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide de soutenir la candidature de la Commune de Saint-Julien-Molhesabate au programme national « Villages d'Avenir » dans le cadre de son projet d'accueillir une résidence d'accueil SIEL BLEU (dans l'ancienne école des sœurs) qui permet d'améliorer la santé de ses résidents par l'activité physique adaptée,
- charge M. le Président de notifier la présente délibération à la Commune de Saint-Julien-Molhesabate,
- dit que la Communauté de Communes continuera d'accompagner au maximum les projets des Communes hors « Petites Villes de Demain » (qu'elles soient « Villages d'Avenir » ou non),
- charge le Président et les Vice-Présidents compétents de prendre toutes décisions utiles pour favoriser l'avancement de ce dossier.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET,
Président,

Gilles JURY,
Secrétaire,



AR Prefecture

043-244300307-20231002-DC2023100209-DE
Reçu le 09/10/2023

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingean le*

Affichage et publication effectués le